

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
23 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois Février à vingt heures heure, le Conseil Municipal de la Commune d'EVAUX LES BAINS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bruno PAPINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Février 2023

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 14

Présents : MMES BOUSSANGE, COUTEAUD, M. DECARD, MMES FORESTIER-GAYET, JULIEN, LE BRAS, MM. NORE, PAPINEAU, ROMAIN, STEINER, TOURAND, MME VIALLE.

Excusés : MME PEEKEL, M. SAINTEMARTINE

Pouvoir :

Mme PEEKEL a donné pouvoir à Mme COUTEAUD de voter en son nom

M. DECARD a été élu secrétaire de séance

M. le Maire ouvre la séance à 20 Heures.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 Décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

I Rapport du Maire portant sur les décisions prises dans le cadre de ses délégations au titre de l'article L 2122-22 du CGCT

A Marché Publics

- La proposition présentée par l'ALEFPA – ESAT André Ozanne à EVAUX LES BAINS

portant sur l'entretien du jardin public et travaux de taille de haies pour 2023 est retenue pour un montant de 8.728,47 €

Il sera procédé au règlement en trois versements (en Avril, Août et Novembre 2023)

(Décision n° 2022/18 du 12 Septembre 2022)

II Tarifs de location de la salle culturelle «La Source» pour Associations de la Commune

(Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022/08/02a en date du 15 Décembre 2022).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs de location de la salle culturelle «La Source» fixés par délibération en date du 15 Décembre 2022.

Il propose que ces tarifs soient modifiés comme suit à compter du 1^{er} Mars 2022

Associations intallées sur la commmune														
LOCAUX		1e utilisation		2e utilisation		3e utilisation		OPTIONS						
		Location	Forfait de mise à disposition	Location	Forfait de mise à disposition	Location	Forfait de mise à disposition	Cuisine	Régisseur obligatoire	Vidéo sur TV	Chapiteau 4.00 x 4.01	Chapiteau 5.00 x 8.01	Scène de 30 m	Scène de 32 m à 72 m
Salle César	3 utilisations gratuites puis tarif habitants	0,00 €		0,00 €		0,00 €		150,00 €	NON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Non disponible	
Salle d'exposition avec zone bar + patio		0,00 €		0,00 €		0,00 €		Indisponible	NON	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Non disponible	
L'ensemble	2 utilisations à tarif preferentiel puis tarif habitants	0,00 €	60,00 €	120,00 €	60,00 €	420,00 €	150,00 €	150,00 €	Tarif à l'heure	0,00 €	0,00 €	0,00 €	70,00 €	150,00 €
A partir de la 2 eme utilisation														

Décision : Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs proposés ci-dessus pour les Associations installées sur la Commune à compter du 1^{er} Mars 2023

III Tarifs de location de la salle culturelle « La Source » pour les habitants et les entreprises de la Commune et les associations hors Commune

(Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2022/08/02b en date du 15 Décembre 2022).

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les tarifs de location de la salle culturelle «La Source» fixés par délibération en date du 15 Décembre 2022.

Il propose que ces tarifs soient modifiés comme suit à compter du 1^{er} Mars 2023.

TARIFS HABITANTS ET ENTREPRISES DE LA COMMUNE ET ASSOCIATIONS HORS COMMUNE											
LOCAUX	TARIFS DE BASE (majoration de 20% pour les intervenants extérieurs à la commune)				OPTIONS						
	1 jour en semaine	Forfait 2 jours ou WE	Forfait Expo/ 2 semaines	Forfait Mise à disposition	Cuisine	Sono (régisseur obligatoire)	Vidéo sur TV	Chapiteau 4.00 x 4.00	Chapiteau 5.00 x 8.00	Scène de 30 m ²	Scène de 32 m à 72 m ²
Salle d'exposition avec zone bar + patio	90 €		100 €	40 €				10 €	50 €		
Salle César	120 €	180 €		40 €	150 €		30 €	10 €	50 €		
Salle d'exposition avec zone bar + patio+ Grande salle	320 €	420 €		120 €	150 €	Tarif à l'heure		10 €	50 €	70 €	150 €
L'ensemble	420 €	520 €		150 €	150 €	Tarif à l'heure	30 €	10 €	50 €	70 €	150 €

Décision : Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs proposés ci-dessus pour les Associations installées sur la Commune à compter du 1^{er} Mars 2023

IV Contrat de concession intervenu avec la SEM de l'Etablissement Thermal – Tarifs proposés par le concessionnaire pour la saison 2023

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément à l'article 33 du contrat de concession intervenu avec la SEM de l'Etablissement Thermal en 1999, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs TTC proposés par la SEM de l'Etablissement Thermal pour la saison 2023 (Grand Hôtel, Etablissement Thermal et Centre de remise en forme et de bien-être «EVAHONA»).

Les tarifs 2023 proposés par la SEM Etablissement Thermal sont les suivants :

Etablissement Thermal

Pour cette saison, le choix a été fait de revenir à des forfaits plus porteurs et plus ciblés avec possibilité de mettre des options en plus à la clientèle.

	Tarifs 2023	Observations
Soins du dos	319,00 €	24 soins thermaux (réduction de 10 % sur la tarification de l'acte)
Forfait fibromyalgie	327,00 €	+ 12,5 modification et augmentation des soins thermaux et suppression de la conférence et des soins bien-être
Jambes lourdes	380,00 €	+ 35 %
Formule découverte	51,00 €	+ 4,25 %
Forfait lymphoedème	290,00 €	+ 4,25 % suppression du yoga remplacé par de Qi gong, méditation ou balade
Semaine liberté	299,00 €	Tarif modulable au choix du client (6 formules découverte avec 10 % de réduction
	379,00 €	Avec participation à 2 activités groupe et une activité individuelle

Les hausses de tarifs importants sur certains soins s'expliquent par le changement de convention collective du personnel.

Soins à la carte (augmentation de 10 % pour 2023)

Bain hydromassant : de 15,50 € à 17,00 €

Aérobain : de 15,50 € à 17,00 €

Aérobain local : de 14,00 € à 14,00 €

Douche locale au jet : de 11,00 € à 12,00 €

Douche générale : de 13,00 € à 14,50 €

Douche sous-marine : 12,50 €

Douche pénétrante : de 12,00 € à 13,50 €

Douche kneipp : 15,00 €

Douche térébenthinée : de 13,00 € à 14,50 €

Douche kneipp (6 soins) : de 80,00 € à 90,00 €

Thalaxion : 14,00 €

Cataplasme application locale multiple : de 20,00 € à 22,00 €

Etuve locale dos : de 13,50 € à 15,00 €

Etuve locale mains-pieds : 10,00 €

Couloir de marche : de 10,00 € à 11,00 €
 Couloir de marche (6 séances) : de 55,00 € à 60,00 €
 Piscine de mobilisation : de 16,50 € à 18,00 €

Forfait piscine (6 séances) : de 90,00 € à 100,00 €
 Soin compresse : de 12,50 € à 14,00 €
 Bain vapeur : de 15,00 € à 16,50 €

Centre de remise en forme et de Bien-être Evahona

Les tarifs du Centre de Bien Être restent inchangés pour cette année

Le Grand Hôtel

A ce jour, seuls les tarifs chambre sèche, à la nuit et les forfaits pension et demi-pension ont été établis chambre ou studio.

Le petit déjeuner sera proposé à 12 € aux clients de passage à l'hôtel (petit-déjeuner continental).

Type	Couche	Disposition	m ²	Prix nuitée* ↓ ↑
CH Communicante 102	2	TWIN	20,96	69,00 €
CH 4eme etage	2	DOUBLE	23,49	75,00 €
CH PMR 4eme etage	2	DOUBLE	26,21	75,00 €
CH	2	DOUBLE	22,28	79,00 €
Studio PMR	2	DOUBLE	31,10	89,00 €
Studio	2	DOUBLE	31,71	89,00 €
T1 Communicant 104	3	DOUBLE + SINGLE	33,22	99,00 €
T1 Baignoire WC séparé	3	DOUBLE + SINGLE	37,10	99,00 €
Studio WC séparé	3	DOUBLE + Fauteuil conv. 1 pers.	32,28	109,00 €

Bouilloire dans chaque chambre avec thé/café + coffre fort

Le tarif des menus et de la carte ne sont pas encore réalisés.
 Cependant le premier prix sera de 18,80 € (entrée-plat-dessert + un café)

THERMES & SPA évaux les bains		TARIFS RESIDENTIEL CURISTE 20 NUITS CONSÉCUTIVES							
FORFAIT RÉSIDENTIEL - 20 nuits consécutives - hors restauration									
	Du 20/03 au 30/04 inclus		Du 01/05 au 03/09 inclus		Du 04/09 au 15/10 inclus		Du 16/10 au 05/11 inclus		
	Nuité	Séjour	Nuité	Séjour	Nuité	Séjour	Nuité	Séjour	
Studio standard (falaise)	34,45 €	689 €	39,45 €	789 €	44,45 €	889 €	34,45 €	689 €	
Studio côté parc ou bassin	48,00 €	960 €	53,00 €	1 060 €	58,00 €	1 160 €	48,00 €	960 €	
Appartement T1	66,95 €	1 339 €	71,95 €	1 439 €	76,95 €	1 539 €	66,95 €	1 339 €	
Prestation ménage	A la carte		Fin de séjour		Restauration		Forfait	Prix unitaire	
Studio	26 €		49 €		Forfait Petit-déjeuner par personne		200 €	10 €	
Appartement T1	29 €		60 €		Forfait Repas par personne (1 repas/jour)		300 €	15 €	
Supplément animaux	100€ / séjour								
POUR 2 PERSONNES									
FORFAIT RÉSIDENTIEL - Pension complète									
(petit déjeuner + 2 repas)	Du 20/03 au 30/04 inclus		Du 01/05 au 03/09 inclus		Du 04/09 au 15/10 inclus		Du 16/10 au 05/11 inclus		
	Nuité	Séjour	Nuité	Séjour	Nuité	Séjour	Nuité	Séjour	
Studio standard	74,45 €	1 489 €	79,45 €	1 589 €	84,45 €	1 689 €	74,45 €	1 489 €	
Studio côté parc	88,00 €	1 760 €	93,00 €	1 860 €	98,00 €	1 960 €	88,00 €	1 760 €	
Appartement T1	106,95 €	2 139 €	111,95 €	2 239 €	116,95 €	2 339 €	106,95 €	2 139 €	
Changement des draps/serviettes 1 fois par semaine									
Produits d'entretien non fournis - Ménage contrôlé par la gouvernante en fin de séjour									

CHAMBRES - EN DEMI-PENSION - 6 nuits consécutives - FORFAIT HÔTELIER*								
Prix / nuité	Du 20/03 au 30/04 inclus		Du 01/05 au 03/09 inclus		Du 04/09 au 15/10 inclus		Du 16/10 au 05/11 inclus	
	1 pers.	2 pers.	1 pers.	2 pers.	1 pers.	2 pers.	1 pers.	2 pers.
Chambre standard (falaise ou TWIN)	80 €	115 €	84 €	120 €	89 €	124 €	80 €	115 €
Chambre côté parc ou bassin	90 €	127 €	94 €	132 €	98 €	136 €	90 €	127 €

CHAMBRES - EN PENSION COMPLETE - 6 nuits consécutives - FORFAIT HÔTELIER*								
Prix / séjour	Du 20/03 au 30/04 inclus		Du 01/05 au 03/09 inclus		Du 04/09 au 15/10 inclus		Du 16/10 au 05/11 inclus	
	1 pers.	2 pers.	1 pers.	2 pers.	1 pers.	2 pers.	1 pers.	2 pers.
Chambre standard (falaise ou TWIN)	480 €	690 €	504 €	720 €	534 €	744 €	480 €	690 €
Chambre côté parc ou bassin	540 €	762 €	564 €	792 €	588 €	816 €	540 €	762 €

RESTAURATION - 6 nuits consécutives - FORFAIT HÔTELIER*					Supplément animaux		40€ / séjour	
Supplément Pension Complète par personne :			66 €					
soit le repas à :			11 €					

Tarifs repas / services / séminaires

- Petit déjeuner : 12,00€		- Animaux : 8,00€/jour	
- Petit déjeuner (enfant jusqu'à 12 ans) : 8,00€			
- Menu du jour : 18,80€* <i>*entrée/plat/dessert/café</i>		- Menus à définir à 29,00€, 39,00€ et 49,00€	
- Pas de formule étape (commerciaux) car prix fluctuant - voir pour faire un geste (ex : boisson offerte)			
NOS FORFAITS SÉMINAIRES			
FORFAIT SÉMINAIRE RÉSIDENTIEL			
À partir de 132€ en chambre single et de 102€ en chambre double / personne			
FORFAIT SÉMINAIRE SEMI-RÉSIDENTIEL			
À partir de 108€ en chambre single et de 78€ en chambre double / personne			
FORFAIT JOURNÉE D'ÉTUDE			
À partir de 40€ / personne			
LOCATION SALLE			
- Journée : 180€		- 1/2 journée : 100€	

Pour rappel, la salle de séminaire est limitée à 60 personnes.

Décision : Suite à l'examen de ce dossier, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les tarifs proposés par la SEM de l'Etablissement Thermal pour la saison 2023 (Grand Hôtel, Etablissement Thermal et Centre de remise en forme et de bien-être «EVAHONA») ainsi que les tarifs proposés pour l'Hôtel-restaurant

IV Convention de servitude à intervenir avec ENEDIS en vue de l'alimentation électrique d'un bâtiment situé à Bord la Roche

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que ENEDIS doit réaliser des travaux de raccordement pour un projet photovoltaïque à Bord La Roche.

A cet effet, ENEDIS soumet 2 conventions de servitudes :

Une convention concernant la parcelle cadastrée YN 80 «Le Bouessouner» pour droits suivants :

- Etablir à demeure dans une bande de 3m de large, 4 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 30m environ ainsi que ses accessoires
- Etablir si besoin des bornes de repérage
- Sans coffret
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres gênants ou dangereux

En contrepartie des droits concédés, ENEDIS versera une indemnité unique et forfaitaire de 30 €

Une convention concernant les parcelles cadastrées YN 7 et 8 «Bord la Roche» pour droits suivants :

- Etablir à demeure dans une bande de 3m de large, 5 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 175m environ ainsi que ses accessoires
- Etablir si besoin des bornes de repérage
- Sans coffret
- Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres gênants ou dangereux

En contrepartie des droits concédés, ENEDIS versera une indemnité unique et forfaitaire de 175 €

Ces conventions prendront effet à compter de la date de signature des parties. Elles sont conclues pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1 de la convention.

Monsieur le Maire invite alors l'Assemblée à se prononcer sur ces conventions qui lui sont soumises.

Décision : Au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les conventions telles qu'annexées à la présente délibération devant intervenir entre la Commune et ENEDIS pour ce qui concerne les parcelles YN 80 «Le Bouessouner» et YN 7, 8 «Bord la Roche»
- autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions ainsi que tous documents relatifs à cette affaire

V Convention à intervenir avec la Communauté de Communes Creuse Confluence pour la préparation des repas à la crèche et à l'ASLH «Les P'tits Filous»

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée que depuis le 1^{er} Septembre 2022, la crèche et l'ALSH «Les P'tits Filous» sont gérés en régie par la Communauté de Communes Creuse Confluence qui a la compétence petite enfance.

La crèche et le Centre de Loisirs continuent de bénéficier des repas préparés par le restaurant scolaire.

Pour mémoire, les tarifs pratiqués sont les suivants :

- 3,70 € pour l'ALSH
- 2,20 € pour les enfants de 3 à 18 mois
- 7,40 € pour les adultes

Ces tarifs feront l'objet d'une révision le 1^{er} Septembre de chaque année.

Afin de pouvoir facturer les repas à la Communauté de Communes Creuse Confluence, il y a lieu d'établir une convention pour une durée d'un an prenant effet au 1^{er} Septembre 2022. Elle sera renouvelable par tacite reconduction.

Décision : Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte d'établir la convention entre la Commune et la Communauté de Communes Creuse Confluence pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Septembre 2022
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

M. Laurent ROMAIN arrive à 20h45

VI Adhésion à la Fondation du Patrimoine pour 2023

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune adhère à la Fondation du Patrimoine depuis 2007.

Il rappelle que cet organisme privé indépendant à but non lucratif, créé par la loi du 2 Juillet 1996 et reconnu d'utilité publique par un décret du 18 Avril 1997, a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (fontaines, lavoirs, chapelles, pigeonniers, moulins...).

A titre indicatif, le montant de l'adhésion était de 120 € en 2022 (Commune inférieure à 2.000 hab.).

Monsieur le Maire invite ensuite l'Assemblée à se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion pour 2023 à la Fondation du Patrimoine étant précisé que le tarif est fixé à 200 € pour les Communes dont la population est inférieure à 3.000 habitants.

Décision : Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide à l'unanimité d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour 2023, le montant de cette adhésion étant fixé à 200 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

VII Adhésion au CAUE (Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement) pour 2023

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) de la Creuse pour 2023 moyennant une cotisation annuelle de 200 € (de 501 à 2.000 habitants)

Ainsi, la Commune et les particuliers pourront bénéficier de conseils personnalisés d'aménagement, de rénovation ou de réhabilitation.

En outre, les missions de service public menées en direction des collectivités et des privés permettent de répondre aux problématiques de développement durable en insistant tout particulièrement sur l'identité de notre territoire tant du point de vue paysager qu'architectural.

Décision : Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Commune au C.A.U.E. de la Creuse pour 2023
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VIII Adhésion à AQUI O Thermes

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que AQUI O Thermes, Cluster Thermal Nouvelle-Aquitaine, est une Association loi 1901 créée en 2009 et labellisée en 2011 « grappe d'entreprise » par la Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR).

Son but est de fédérer les acteurs de la filière thermale Nouvelle-Aquitaine, qu'ils soient privés ou publics. Echanges de bonnes pratiques, projets collaboratifs, mutualisation des moyens, les synergies à développer ne manquent pas. AQUI O Thermes reste à ce jour en France le premier Cluster sur ce secteur d'activité.

AQUI O Thermes est là pour accompagner les entreprises thermales vers la compétitivité, l'innovation, voire la créativité.

Le cluster a notamment participé à la rédaction et à la mise en place du plan de développement de la filière thermale en Nouvelle-Aquitaine, voté en Mars 2018 par les élus régionaux.

Compte tenu de l'implication de la Commune dans la vie thermale, il a été décidé d'adhérer à AQUI O Thermes à compter de 2019.

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à se prononcer sur la poursuite de cette adhésion (catégorie « Organismes institutionnels et autres partenaires ») moyennant une cotisation annuelle de 850 € pour 2023

Décision : Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de poursuivre l'adhésion à l'association AQUI O Thermes pour 2023 pour la somme de 850 €
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

IX Adhésion à l'Association des Communes jumelées de Nouvelle-Aquitaine (ACJNA)

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le rôle de l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine.

Les missions de l'ACJNA sont très variées, par exemple : offrir une plate-forme d'informations sur les jumelages, favoriser la coordination et la visibilité des activités liées aux jumelages, conseiller et accompagner les Communes et Comités de jumelages dans le montage de projet...

Ainsi, afin de bénéficier d'un appui et de conseils dans le cadre du jumelage entre Evaux-Les-Bains et Gonça au Portugal, la Commune adhère à l'association des Communes jumelées de Nouvelle-Aquitaine depuis 2018.

Le montant de l'adhésion pour 2023 est de 108,91 €.

Décision : Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de poursuivre l'adhésion à l'Association des Communes Jumelées de Nouvelle-Aquitaine (ACJNA) pour 2023
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

X Adhésion au CPIE des Pays Creusois

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Naturel) des Pays Creusois est intégré dans un réseau national. Il s'inscrit dans une démarche d'intérêt général et agit en faveur du développement durable dans deux domaines d'activités :

- La sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement
- L'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs.

Depuis 2016, le Conseil Municipal adhère au CPIE.

Le montant de l'adhésion pour 2023 est calculé comme suit :
Forfait 50 € + 0,17 €/habitant soit, 281,20 €.

Décision : Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer au CPIE des Pays Creusois pour 2023
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

XI Demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'un courrier de Mme la Directrice de l'école élémentaire qui sollicite une subvention exceptionnelle pour un projet de classe de découverte en Dordogne pour les élèves de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2.

L'objectif est de permettre aux élèves de découvrir une région possédant une multitude de centres d'intérêt et plus particulièrement la préhistoire.

33 enfants dont 22 domiciliés sur Evaux-Les-Bains + 6 adultes participeraient à ce séjour dont le coût s'élève à 12.248,50 € (séjour : 9.863,50 € + transport : 3.385,00 €).

Le Conseil Municipal propose que Mme la Directrice adresse un courrier pour demander une subvention aux communes où résident les autres enfants scolarisés.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le montant de la subvention qui sera allouée pour ce projet.

Décision : Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de participer à hauteur de 40 € par élève domicilié sur Evaux les Bains, soit 880 € pour 22 élèves
- autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

XII Demande de location d'un local pour un atelier réparation vélos

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande de local pour installer un atelier réparation vélos présentée par M. Nicolas REFFAD (Kiko Vélo) domicilié La Monterolle à EVAUX LES BAINS.

Il pourrait être proposé un local d'environ 40m² dans les bâtiments AVEL, au prix de 40 € par mois révisable tous les ans.

Cette location prendra effet à compter du 1^{er} Avril 2023.

Un bail interviendra entre la Commune et M. Nicolas REFFAD

Monsieur le Maire invite alors l'Assemblée à se prononcer sur cette proposition.

Décision : Au vu de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de louer le local bâtiment AVEL à M. Nicolas REFFAD au prix de 40 € par mois révisable tous les ans à compter du 1^{er} Avril 2023
Le paiement interviendra trimestriellement à terme échu
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire

XIII Demande de subvention – Mission Locale de la Creuse

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une demande de subvention présentée par la Mission Locale de la Creuse.

Le rôle de la mission locale est d'accompagner les jeunes de 16 à 25 ans dans leur insertion professionnelle et de plus en plus en matière de social (désoeuvrement, rupture familiale, problématique de santé...).

Ainsi, à Evaux-Les-Bains, des jeunes sont accueillis dans des locaux mis à disposition gratuitement par la Mairie le 1^{er} lundi de chaque mois. Cette présence a été renforcée par une journée supplémentaire (le 3^{ème} lundi de chaque mois) pour faire face à la demande croissante des jeunes de notre Commune. Cela s'explique notamment avec l'arrivée du contrat d'engagement jeunes.

38 jeunes de la Commune d'Evaux-Les-Bains bénéficient de cet accompagnement.

C'est pourquoi la Mission Locale de la Creuse sollicite une subvention afin de poursuivre et renforcer ses actions sur la Commune et accompagner, orienter, le maximum de jeunes gens dans le besoin, à hauteur de 0,46 € par habitant.

Décision : Au vu de cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de verser la somme de 625,60 € (1360 hab x 0,46 €)
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Questions diverses

- Information et réflexion sur le salaire de « régisseur général » pour la salle «La Source»
- Point sur l'évolution des attributions de compensation – Rapport quinquennal (2017-2021) dressé par la Communauté de Communes Creuse Confluence
- Information sur la mise à jour du tableau des effectif
- Validation de la démarche de projet pour le réaménagement de la Place Serge Cléret et de ses abords en vue du lancement de l'étude d'opportunité – Réunion publique le 16 Mars 2023
- Info manifestation sportive du 28 Mai 2023 avec une demande de participation de 1500 € (le Conseil Municipal ne donne pas suite à ce dossier)
- Possibilité de cours d'anglais le lundi soir à 19h00
- Nouvel horaire d'ouverture de la Poste (diminution de ½ h le mercredi)
- Fuite au niveau de la digue du Plan d'eau de la Gane
- Commission des Finances le 28 Mars 2023 à 20h00
- Réunion CM pour budget le 04 Avril 2023

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 22H30.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,